

00 cop. printed

LE

LAQUAIS

DE

MOLIÈRE

PAR

GEORGES MONVAL

PROVENÇAL A CHAMBORD. — TROUPES DE CAMPAGNE. — VINGT ANS A LA COMÉDIE-FRANÇAISE. — LE PREMIER POMPIER DE FRANCE. — UN PORTRAIT DE MOLIÈRE. — LES DU PÉRIER, DE MALHERBE AU GÉNÉRAL DU MOURIEZ.

PARIS

TRESSE & STOCK, ÉDITEURS

10, GALERIE DU THÉATRE-FRANÇAIS, 10

—

1887

à mon cher collègue M. E. Marcuse,
le dévoué Secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes
affectueux hommage.
J. Monval

LE LAQUAIS
DE MOLIÈRE

cc

TIRÉ

à Quatre Cents Exemplaires

LE LAQUAIS DE MOLIÈRE

PAR

GEORGES MONVAL

Provençal a Chambord. — Troupes de campagne. — Vingt ans a la Comédie-Française. — Le premier Pompier de France. — Un portrait de Molière. — Les Du Périer, de Malherbe au Général Du Mouriez.

PARIS
TRESSE & STOCK, ÉDITEURS
10, Galerie du Théatre-Français, 10

1887

A

Monsieur Léopold DELISLE, Président,

à

mes très honorés Collègues

du

Comité des Inscriptions Parisiennes

G. M.



LE LAQUAIS DE MOLIÈRE

MOLIÈRE, s'il faut en croire Grimarest l'un de ses premiers biographes, était l'homme du monde qui se faisait le plus servir ; il fallait l'habiller comme un

grand seigneur, et il n'aurait pas arrangé les plis de sa cravate.

Il avait *un valet, dont je n'ai pu savoir ni le nom, ni la famille,* ni le pays; mais je sais que c'était un domestique assez épais, et qu'il avait soin d'habiller Molière. Un matin qu'il le chaussait à Chambord, il mit un de ses bas à l'envers : « Un tel, dit gravement Molière, ce bas est à l'envers ». Aussitôt ce valet le prend par le haut, et en dépouillant la jambe de son maître, met ce bas à l'endroit. Mais comptant ce changement pour rien, il enfonce son bras dedans, le retourne pour chercher l'endroit, et, l'envers revenu dessus, il rechausse Molière : « Un tel, lui dit-il encore froidement, ce bas est à l'envers. » Le stupide domestique, qui le vit avec surprise, reprend le bas et fait le même exercice que la première fois : et, s'imaginant avoir réparé son peu d'intelli-

gence, et avoir donné sûrement à ce bas le sens où il devait être, il chausse son maître avec confiance. Mais ce maudit envers se trouvant toujours dessus, la patience échappa à Molière : « Oh ! parbleu ! c'en est trop, dit-il en lui donnant un coup de pied qui le fit tomber à la renverse, ce maraud-là me chaussera éternellement à l'envers ; *ce ne sera jamais qu'un sot, quelque métier qu'il fasse.* » — « Vous êtes Philosophe ! vous êtes plutôt le Diable », lui répondit ce pauvre garçon, qui fut plus de vingt-quatre heures à comprendre comment ce malheureux bas se trouvait toujours à l'envers (1).

La *Lettre critique*, qui reproche à la *Vie de M. de Molière* d'être « une énigme continuelle », dit que « les

(1) *La Vie de M. de Molière*, Paris, Jacques Le Febvre, 1705, in-12, p. 252-255.

égards de l'auteur vont jusqu'à ménager le valet qui chaussait Molière à l'envers, et tout Paris sait qu'il se nommait PROVENÇAL, et on le connaît *sous un autre nom*. Cette personne, dont Molière fait un si indigne jugement, s'est rendue *fort recommandable par son mérite dans les affaires et dans les mécaniques*. Il n'était pas né pour être un habile domestique ; mais il avait toutes les dispositions pour devenir ce qu'il est. L'auteur aurait dû lui rendre cette justice, et, en faisant connaître le malheur de son premier âge, relever le mérite de celui qui l'a suivi. Il ne dépend pas de nous de naître avec du bien ; mais c'est un grand talent d'en acquérir, comme il a fait par son assiduité et par son intelli-

gence. Je le nommerais, si je ne voulais épargner à l'auteur la confusion publique de l'avoir maltraité si mal à propos ». (1)

A quoi Grimarest réplique :

En vérité, je ne saurais comprendre l'auteur de la *Critique*, je ne puis le définir : il fait l'honnête homme, et il veut que de sang-froid je nomme une personne, illustre — dit-il — aujourd'hui, qui chaussa autrefois Molière si étourdîment à l'envers. Ou l'histoire qu'il nous fait de ce grand homme est vraie, ou elle ne l'est pas. Si elle est vraie, quel ornement son nom aurait-il donné à mon Livre, où je ne parle ni de

(1) *Lettre critique à M. de ***, sur le livre intitulé La Vie de M. de Molière*, Paris, Cl. Cellier, 1706, in-12.

Méchaniques, ni de *Finances?* Si elle ne l'est pas, c'eût été le calomnier. Mais la belle morale que mon Censeur débite à cette occasion est inutile pour moi ; car je lui déclare que je ne connais point son *Provençal*, et que les rares qualités qu'il lui donne me le font encore plus méconnaître ; car je m'en rapporte beaucoup plus au jugement de Molière, qui était Connaisseur, qu'à tout ce que le Censeur nous dit de son Héros ; et pour lui faire voir que je n'y entends point finesse, *qu'il le nomme*, je veux bien être chargé de la confusion de l'avoir mis sur la Scène dans la *Vie de Molière*, supposé que je n'aie pas rapporté la vérité (1).

L'auteur anonyme de la *Lettre cri-*

---

(1) *Adition à la Vie de M. de Molière, contenant une Réponse à la Critique que l'on en a faite.* Paris, J. Le Febvre et P. Ribou, 1706, in-12, p. 50-51.

tique n'ayant pas répondu à la mise en demeure de Grimarest, on n'a jamais su le vrai nom de ce *Provençal*, qui vivait encore en 1705, trente-deux ans après la mort de Molière, dont il eût été plus que personne à même de compléter et de rectifier la biographie, — ce qu'il n'a, malheureusement, pas cru devoir faire.

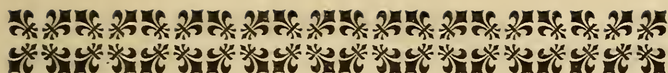
Il est bien invraisemblable que Grimarest ait ignoré ce nom, très connu, comme on le verra plus loin, de son ami Baron, sous la dictée duquel on prétend qu'il écrivait cette *Vie de Molière*, et qui, dans tous les cas et de son propre aveu, lui avait fourni « des mémoires. »

Piqué de ce mystérieux silence, *Le Moliériste* a posé la question il y a cinq ans (1).

Aucune réponse n'a été faite.

(1) *Petit Questionnaire* du 1er octobre 1881.





I

Le hasard me permet aujourd'hui de résoudre le problème. C'est en m'occupant d'un auteur du temps, Jean Crosnier, que j'ai appris, dans un livre ayant appartenu à Mme de Pompadour, le nom du valet qui chaussait Molière à l'envers, personnage beaucoup plus considérable, malgré le pronostic de son illustre maître, que ne le supposait l'auteur même de la question.

L'œuvre la moins ignorée de l'obscur Crosnier, que M. Ed. Thierry croit fils des Crosnier du Palais-Royal, est une comédie « mêlée de musique et de danses », *L'Ombre de son Rival*, un acte en vers libres, publiée à La Haye, chez Gérard Rammazeyn, en 1681.

Cette pièce, « la première qui soit partie de ma plume » — c'est Crosnier qui parle, — est dédiée à un M. de Buseroy, seigneur de Haersheneigen et de Petten, etc., député de la part de Messeigneurs les Estats de Zélande dans l'Admirauté de Rotterdam, poète lui-même, et

Le plus brillant esprit qui soit dans la Hollande.

Louanges en vers ne tirent pas à

conséquence. Il n'en est pas de même de ce passage de l'*Epître dédicatoire:*

Je mépriseray la critique
De ces esprits intéressez
Dont tous les talens ramassez
Ne vont qu'à *reciter* un Poëme dramatique
Comme des *peroquets* que l'on auroit dressez,
Et qui, par la terreur panique
De se voir ici traversez,
S'acharneront par politique
Contre cet ouvrage comique :
Je croy que ce discours les fait connoître assez,
Sans qu'il faille que je m'explique ;
Et comme vous les connoissez,
Vous sçavez *à qui* je l'applique.

Sentez-vous l'auteur blessé ? Sa pièce aura été refusée par les comédiens de La Haye, alors sous la direction de Brécourt, l'acteur-auteur, qui vraisemblablement préférait son *Ombre*

de Molière à *L'Ombre de son rival*, pièce des plus médiocres, d'une versification facile, mais d'un comique grossier, et dans laquelle on ne trouve à signaler qu'une scène entre Crispin et Turlin, plaisante imitation de la scène de Sosie et de Mercure dans *Amphitrion* (1).

(1) Cette pièce, malgré l'insignifiance du sujet, reparut en 1683 (La Haye, petit in-12 de 40 p.), et fut refondue deux fois sous de nouveaux titres : *Les Frayeurs de Crispin* (Leyde, Félix Lopez, 1682, in-12 de 58 p.) et *Les Bagolins*, par le sieur C. D. L. B. (*) (Amsterdam, Henri Schelte, 1705, petit in-12 de 27 p.) C'est sous le titre des

(*) Ce C. D. L. B. nous permet de supposer que Jean Crosnier avait pris un nom de guerre : « De La B... », pour se distinguer du comédien Jacques Crosnier, dit du Perche, qui est vraisemblablement son frère cadet.

Ce n'était pas seulement à Brécourt que s'appliquait la tirade de l'*Epître dédicatoire:* d'ailleurs Brécourt a quitté la Hollande avant la fin de l'année pour rentrer en France et bientôt à la Comédie ; mais Crosnier poursuivra de sa rancune... professionnelle les camarades de Brécourt, et surtout l'un d'eux, qui est précisément celui que nous cherchons.

Le jeudi 1er janvier 1682, Jean Crosnier publiait à Amsterdam le

---

Frayeurs de Crispin qu'elle figure au répertoire de Mahelot et Laurent, mais nous ne l'avons pas rencontrée sur les registres comme ayant été représentée à Paris.

Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, attribue les *Frayeurs de Crispin,* comédie, par le sieur C..., à Samuel Chappuzeau.

premier numéro d'une gazette hebdomadaire en vers : *Le Mercure burlesque*, qui relate volontiers les petits scandales de la ville et du dehors (1).

C'est ainsi qu'après l'historiette d'une jeune comédienne dont le vent soulève la cotte, et fait voir... qu'elle ne portait pas de caleçon (La Haye, 30 décembre), il raconte qu'un comédien de La Haye a été surpris avec une jeune femme par un amant jaloux :

(1) Cette publication rarissime, dans le goût de la *Muze historique*, n'est pas citée par M. James de Rothschild dans son avant-propos des *Continuateurs de Loret* : « Nous n'avons retrouvé, dit-il, *aucune* gazette rimée se rapportant aux années 1675 et 1676, *1679 à 1683*. »

M. Al. de la Fizelière avait dans sa bibliothèque l'exemplaire de Mme de Pompadour : il est étonnant qu'il n'en ait pas tiré parti.

De... (La Haye), *le 4 Février* (1682):

L'on m'écrit de cette semaine
Que *le Comédien du Per...* (*ier*)
Dont la Naissance est incertaine,
Ayant couru la pretentaine
Aux environs de son quartier
Chez une jeune demoiselle,
Comme il caressoit cette belle,
Un cavalier son favory
Le surprit en cette occurance,
Qui, contrefaisant le mary,
Luy demanda de la finance
En disant avec arrogance
Que s'il en faisoit le refus
Il l'alloit mener au SPINUS.
Ce fut lors que le pauvre hère,
Pour se tirer de cette affaire
Dont il appréhendoit le cours,
Dit, en rendant sa bourse nette,
Que c'étoit l'argent qu'en huit jours
Il avoit eu de la Bassette.

Quinze jours après, le *Mercure burlesque* ajoute :

D'Amsterdam, le 19 Février.

Un injuste ressentiment
D'une petite historiete
Que nôtre *Mercure* avoit faite
D'une femme avec son Amant,
A fait venir devant sa porte
Depuis quelques jours chaque soir,
Certain homme vêtu de noir,
Toûjours suivy de quelque escorte
Qui vient à dessein de le voir.
Comme il a sceu l'appercevoir
Ainsy que les armes qu'il porte,
Il veut bien luy faire sçavoir
Que sa main peut estre assez forte
Pour le ranger à son devoir ;
Qu'il sçait son nom et son visage,
Et qu'enfin il est averty
Que pour agir en homme sage
Et s'exempter de quelqu'outrage,
Il doit prendre un meilleur party.

Le mois suivant, il y a du changement dans la troupe de La Haye, et c'est une occasion pour le *Mercure* de dire un mot désobligeant de Du Périer, qu'il nomme cette fois en toutes lettres :

De la Haye, le 11 Mars.

Depuis huit jours la comédie
Que l'on jouoit à l'étourdie
Est forte de deux bons acteurs ;
Et sans Du Périer et La Salle (1),
Qui rebutent les auditeurs,
La troupe seroit sans égale,
Parce que sur tout la Fonpré (2),
Habile au suprême degré,

(1) La Salle (Paul Merle, dit), comédien de Mgr le Dauphin en mars 1679, mourut à Mons le 17 avril 1694 ; il était encore dans la même troupe que Du Périer en 1685.

(2) Marie Poillebois, épouse du comédien Jean Barrié, sieur de *Fonpré*, et mère de Hugues-François

Charme les yeux et les oreilles ;
Ses compagnes sont aux abois
De ce que dans tous ses emplois
Chacun dit qu'elle fait merveilles.

Le numéro du 9 avril revient à la charge en ces termes :

Le comédien DU PÉRIER
Où l'on jouoit à la bassette,
Vend jusqu'à sa dernière assiette
Et cesse d'estre Gargotier.

Barrié de Fonpré qui fut sociétaire de la Comédie Française de 1701 à 1707.

J'ai rencontré Marie Poillebois à Rouen le 29 janvier 1678, marraine d'une fille des Clavel; c'est à une autre fille des mêmes Clavel qu'elle maria son fils. Je la retrouve avec son mari à Anvers en janvier 1702. Enfin, c'est à elle qu'est dédiée l'*Epouse amante*, mémoires galands, par Chavigny, in-12, Cologne, P. Marteau, 1712. Lire l'épître préliminaire de ce livre rare, très élogieuse pour elle et pour son mari.

La raison que chacun en donne,
C'est qu'ayant l'âme trop friponne
Pour exercer un tel métier,
Il ne luy venoit plus personne ;
Car voulant amasser du bien,
Il se servoit de cartes fauces
Avec d'aussy méchantes sauces
Qu'il est mauvais Comédien ;
Mais je n'en veux plus dire rien :
Il suffit que ce méchant homme
Qui soûhaite que l'on m'assomme
Et qui m'a manqué par deux fois,
N'ose visiter [son] Altesse,
Et que cette grande détresse
L'ayt presque réduit aux abois.

Malgré sa promesse de n'en plus rien dire, le *Mercure* du 7 mai raconte longuement la vengeance que Du Périer voulut tirer de ses attaques :

Du Perrier, ce Comédien
Qui d'âme et de corps ne vaut rien,

Le lundy de la Caramesse
Qu'à La Haye on fait tous les ans
Dans cette saison du Prin-temps,
Voulant faire à *Mercure* pièce,
Encore bien que jusqu'icy
Il ait d'un esprit adoucy
Caché la pluspart de ses vices,
Donna cinquante Ducatons
A vingt ou trente grands Fripons
Qu'il avoit pris pour ses complices ;
Mais ces vingt ou trente Coquins,
Qui de ce plus grand des Faquins
Désiroient contenter l'envie,
N'ont pû le rendre satisfait,
Et, pour contenter son souhait,
Arracher sa Burlesque vie.
Il est vray qu'ils n'ont pas manqué
De répondre à leur caractère,
Et qu'ils l'ont pour la mettre en terre
Vigoureusement attaqué.
Dans cette fâcheuse occurence,
Les voyant bien trente contre un,
Comme un messager du commun
Il prit deux ou trois pas d'avance,

Et cessant de faire le dieu,
Se sauva dans un certain lieu
Le plus éclatant de la ville
Qui luy servit d'un sûr azile.
Il y fut six heures du moins
Assiégé de cette Canaille,
Dont bien des gens furent témoins;
Mais désirant faire ripaille,
Il sortit seul malgré leurs soins,
Et méprisant cette cohorte
Leur fit voir une âme si forte,
Qu'ils firent tous de vains efforts
Pour le mettre au nombre des morts.
Ce coup manqué, dans l'instant même
Du Perrier, la face blême.
L'œil effaré, la rage au cœur,
Protesta dessus son Baptême
Que, par force ou par stratagême,
Il en resteroit le vainqueur ;
Et mit pour cet effet en armes,
Tant au Bateau, Leyde, Voorbourg,
Que dans Le Bois, trente Gendarmes,
Qui toutefois ont fait un four.
Aussy n'étoit-il pas facile

A ces misérables mortels
Sans des effects surnaturels,
D'arrêter le *Mercure* agile.
Puisque l'on sçait que c'est un Dieu
Qui par la faveur de ses Aisles,
Afin de porter ses nouvelles,
S'échape aisément de tout lieu.

Le numéro du jeudi suivant, qui donne la suite et la fin de l'aventure, nous révèle le premier métier de Du Périer, et nous renvoie à un autre livre de son implacable ennemi :

De la Haye, le 13 May.

Du Perrier que pour certain
L'on sçait estre un fils de P..... (1),
Qui dans sa plus jeune carrière
Fut un des Lacquais de Molière,

(1) Le mot est ici en toutes lettres, comme dans *Amphitryon*.

Et dont le métier et l'esprit
Est par le *Mercure* décrit
Dans son *Epouse fugitive*,
A receu des coups de bastons
Dont il sent une douleur vive
Par les mains des mêmes fripons
Qu'il employoit pour sa vengeance,
Faute de payer cent écus
Pour le surplus de la finance
Qu'entr'eux ils étoient convenus,
Lesquels ils ont depuis receus.
Ensuitte de quoy certain GARDE,
Que *Mercure* connoist fort bien,
A dit à ce Comédien :
Si tu veux que je le poignarde,
J'iray jusques dans AMSTERDAM
Le tuer, fût-il sur le DAM.

Puis, comme tous les étés, la troupe s'éloigne, et le 5 novembre seulement le *Mercure burlesque* annonce qu'

Afin de divertir la Cour
Les Comédiens sont de retour,

Ce qui pourra bien à *Mercure*,
Qui s'est à présent adoucy,
Fournir quelque bonne avanture
Dans quelque semaine d'icy.

Mais il n'est plus question de Du Périer, qui probablement a passé dans une autre troupe de campagne.

Complétons cet aimable portrait à l'aide de l'*Epouse fugitive*, puisque *Epouse fugitive* il y a.

Cette « Histoire galante, nouvelle et véritable, par le sieur Crosnier », avait paru à Amsterdam, cette même année 1682 (1), avec épître dédicatoire

(1) Sans nom de libraire, petit in-12 de 4 f. et 225 p. — Le catalogue de Gay (*Ouvrages relatifs aux femmes*, etc.) cite cette édition d'Amsterdam d'après le n° 1423 du catalogue Potier.

en vers et en prose à Mlle de Kernis, « le génie le plus délicat et le plus épuré de la Hollande,

» Le plus brillant esprit qui soit dessous les cieux. »

C'était dire plus qu'à M. de Buseroy, dont l'éclat — comme on a vu plus haut — ne dépassait pas la Hollande ; ce n'était pas assez, puisque Crosnier ajoute : «...... la personne la plus éclairée de nos jours, l'admiration de tout le monde, le plus considérable ornement de cette Cour, etc.

A la page 21 commence l'*Histoire de Climène*, racontée par elle-même, selon la mode du temps :

Ariste, amoureux de la mère de Climène, après avoir vainement épuisé

présents, cadeaux, promesses, assiduités, complaisances, ne peut se résoudre à l'épouser, ne voulant pas abandonner les grands bénéfices qu'il possède, pour la fille d'un maître de danse, personne de condition assez médiocre.

Pour mettre à exécution son dessein de l'enlever, il juge à propos de se servir du ministère d'un autre, ce qui lui fait jeter les yeux sur « un appellé *Du Périer*, dont la naissance incertaine le rendoit comme certain — dit Climéne — qu'il s'employeroit volontiers à rendre ma mère compagne de l'impureté de celle dont il avoit receu le jour, et qui, par les lumières qu'il avoit receues *étant au service du* COMÉDIEN MOLIÈRE, *dont il*

avoit porté les livrées, et duquel il a depuis embrassé la profession, s'estoit rendu le plus habile de son siècle pour conduire une entreprise amoureuse. »

Sa « propreté », sa dépense, assez d'esprit pour « converser dans une compagnie bourgeoise » lui permettent de s'introduire matin et soir chez la belle sous prétexte d'apprendre à danser. Un jour qu'il y avait assemblée dans la rue de Richelieu, il attire sa proie dans un bal de la rue du Mail, et l'enlève au profit d'Ariste, dont les aventures continuent sans qu'il soit plus question de son complice.

Mais ce court prologue suffit au venimeux Crosnier pour dévoiler l'âme « basse et intéressée » de Du Périer, auquel il prodigue tragique-

ment les doux noms de « parjure » et de « traître ».

Le portrait du peintre ne serait guère plus flatteur, si l'on voulait appliquer les lois de la métoposcopie, chère au philosophe Pancrace, à la figure envieuse et de méchante humeur, gravée *ad vivum* par Car. de La Haye en tête de l'*Année burlesque*, recueil des 52 *Mercures* de Crosnier [1]: le front est soucieux, l'œil est mau-

---

(1) A Amsterdam, chez le *Sincere*, 1683, in-4°. *Recueil des pièces que le Mercure a faites pendant l'année 1682.*

Le portrait de Jean Crosnier, dans un cadre ovale orné d'une lyre et d'un caducée, surmonte ce quatrain anonyme :

De celuy dont tu vois l'image,
Le graveur a tracé jusques au moindre trait ;

vais, le nez démesurement long et recourbé de l'homme de proie, le menton fuyant, les lévres minces et hargneuses ; c'est bien la figure louche d'un calomniateur, tel je me représente l'auteur anonyme de la *Fameuse comédienne :* il y a du Bazile et du Lully chez ce Crosnier, dont je ne veux pas trop médire, puisqu'en somme c'est à lui que nous devons de connaître enfin Du Périer.

Il est même regrettable que Cros-

Mais pour en voir l'esprit, comme icy le visage,
Il faut lire ce qu'il a fait.

Je me permets de signaler ce précieux recueil à M. Emile Picot, qui voudra certainement lui donner place, à sa date, dans sa réimpression des *Continuateurs de Loret*, dont on attend le tome III avec impatience.

nier n'ait pas donné de détails plus précis sur la naissance « incertaine » et la prime jeunesse de Provençal. Saurons-nous jamais exactement son pays, la date de sa naissance, les noms de ses père et mère, les circonstances qui le conduisirent chez Molière, le temps qu'il resta à son service, en quoi consistaient précisément ses fonctions, enfin les causes de son départ, et l'époque à laquelle il commença de courir la province avant de prendre part à l'enlèvement de l'*Epouse fugitive*, dont l'action n'est pas antérieure à 1680, puisqu'on y parle de « *tous* les ouvrages de Racine » et de la tragédie d'*Agamemnon*, représentée le 12 mars de cette année sur le théâtre de Guénégaud ?

Tâchons de suppléer au silence de Crosnier, qui d'ordinaire — on l'a vu — ne pêche pas par la discrétion.

Mais, auparavant, faisons justice de l'imputation grossière du libelliste famélique qui ne croit pouvoir faire au comédien de plus grande injure que de lui reprocher d'avoir porté la mandille.

En un temps où la plupart des gens de lettres étaient les « domestiques » des princes et des grands seigneurs, où Philippe Quinault, membre de l'Académie Française et auditeur des Comptes, avait commencé par servir le poète Tristan et — selon d'autres — le comédien Mondory, où Sarrazin mourait d'un coup de pincettes du prince de Conti, son

maître, où Lully, de simple marmiton, s'élevait au titre de surintendant de la musique et de secrétaire du Roi, à une époque enfin où « le laquais ne dérogeait point à sa noblesse » (1), il est plaisant de voir un poète crotté reprocher à Du Périer d'avoir été le laquais de Molière, qui lui-même — si l'on en croit l'*Elomire hypocondre*, — aurait été valet d'opérateurs avant de devenir valet de chambre du Roi.

(1) M. Albert Babeau, dans son livre récent : *les Artisans et les Domestiques d'autrefois*. Paris, Didot, in-8°, 1886, page 265.





II

QU'ÉTAIT ce Du Périer, ancien laquais de Molière, comédien de province et, par surcroît, gargotier-tripotier, homme d'intrigues, croupier de bassette et quelque peu chevalier d'industrie ?

Le même dont j'ai déjà signalé la présence à Rouen au mois de janvier

1674 (1), que Jal a rencontré au mariage d'un Jean Brouillard (?) en février 1679, et qui, rentré à Paris en 1685, débuta à la Comédie Française, fut reçu dans la Compagnie à la fin de 1686, et se retira en octobre 1705.

Les frères Parfaict, dans leur *Histoire du Théâtre Français,* Lemazurier, dans sa *Galerie historique des Acteurs*, l'ont totalement oublié; Jal et M. Campardon lui consacrent quelques lignes, d'après leurs recherches personnelles, qui ne les ont conduits ni l'un ni l'autre à reconnaître en lui le Provençal de Molière.

Il s'appelait *François* Du Mouriez

(1) *Moliériste* de septembre 1883, t. V, p. 174.

Du Périer, et appartenait à une ancienne famille noble parlementaire de Provence (d'où son nom de Provençal) [1] qui avait déjà donné : François Du Périer, le gentilhomme auquel Malherbe adressa les belles stances si touchantes

« Ta douleur, Du Périer, sera donc éternelle ! »

son fils Scipion, le célèbre jurisconsulte, et le poète Charles du Périer, petit-fils de François et neveu de Scipion.

(1) C'était l'usage, à cette époque, d'appeler les domestiques du nom de leur province : La Brie, La Beauce, Basque, Bourguignon, Provençal, etc. Le laquais de Dancourt s'appelait Picard. Du Périer lui-même avait, l'année de sa mort, un laquais, Jean Lemaire, dit *Champagne*.

Un ascendant de Provençal, Claude Du Périer, ayant épousé une demoiselle Anne de *Morier* ou *Mouriès*, aussi de famille noble, adopta ce nom qui devint, par corruption parisienne, Du Mouriez, et s'ajouta depuis au premier [1].

François naquit probablement à Aix vers 1650, je dis : probablement, parce qu'une lacune de cinquante années (1617-1667) dans les registres de paroisses de cette ville ne nous a pas permis de retrouver son acte de baptême.

(1) Le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chenaye-Desbois est tellement obscur et confus en ce qui concerne cette famille, qu'il nous a été impossible d'établir la généalogie de Du Périer.

Il avait donc environ vingt ans lors de la première représentation à Chambord du *Bourgeois gentilhomme.*

Rien d'impossible à ce qu'il ait « assisté » dans cette comédie sous les livrées de M. Jourdain : « Laquais ! holà ! mes deux laquais ! » On sait que les bouts de rôles étaient alors tenus par les domestiques des comédiens (1), et c'est ainsi que la future Mlle La Grange, Marie Ragueneau, femme de chambre de Mlle de Brie, créa la Marotte des *Précieuses ridicules.*

Rien d'impossible encore à ce que, dégoûté du métier par l'humeur un

(1) Chappuzeau, *le Théâtre François*, p. 121 de l'édition Ed. Fournier ; p. 149 de l'éd. Monval. En 1679, le laquais de La Grange figure dans l'*Inconnu*.

peu vive de Molière, il ait quitté son maître quelque temps après. L'inventaire des 13-20 mars 1673 ne mentionne en effet que deux *servantes:* Renée Vannier, dite La Forest, et Catherine Lemoyne. Mais, d'autre part, la requête de la veuve à l'archevêque de Paris parle de « *son valet* et servante » qu'on aurait envoyés par plusieurs fois à Saint-Eustache pour demander un prêtre dans la soirée du 17 février, et le 21, plusieurs *laquais* portent, à l'enterrement, des flambeaux de cire allumés. Ce serait donc seulement après les obsèques de Molière que Provençal aurait quitté la maison mortuaire, — précisément à l'époque où les troupes de province venaient se former ou se compléter à

Paris, — pour prendre parti dans celle de Rouen.

Toujours est-il que quelques mois plus tard il est dans cette ville, ayant à son tour un laquais, Louison ; il est marié et père d'un enfant de deux ans. Sa femme, Madeleine Jannequin, est l'une des filles du comédien Rochefort, dont Molière avait tenu un autre enfant sur les fonts de Notre-Dame d'Auteuil le 30 mars 1671.

Le 2 décembre 1673, Du Périer fait baptiser à Saint-Eloi de Rouen son second fils, Pierre-François, né le 25 septembre précédent (1), et le

(1) Voir l'acte de baptême aux pièces justificatives.

15 janvier 1674 c'est à lui et à Longueil [1], comédiens de la « troupe de la Marine », représentant au jeu de paume des Deux-Mores, qu'est signifiée la défense de représenter à Rouen le *Malade imaginaire* avant que la pièce soit imprimée [2].

La même année, le 25 octobre, Madelaine Jannequin lui donne un

(1) Charles de Longueil, de Conflans, mourut à Rouen le 17 février 1676. J'ai retrouvé son acte d'inhumation lors du voyage de la Comédie Française pour le second centenaire de Corneille.

(2) *Moliériste* de septembre 1883. On pourrait supposer que la copie du *Malade* qui avait servi à monter la pièce à Rouen avait été surprise par Du Périer lui-même, si la pièce n'avait été préparée et répétée en même temps à Lyon, à Orléans, et probablement ailleurs.

troisième fils, Jean-Baptiste, baptisé le 12 novembre 1674 à la même paroisse que son frère (1).

Nous ne le retrouvons ensuite qu'en 1679, le 15 février, à Paris, au mariage « d'un certain Jean Brouillard », dit M. Jal, en compagnie de Haute-Roche et de Champmeslé, qui étaient tous deux, à cette époque, comédiens de l'hôtel de Bourgogne. M. Jal en a conclu trop facilement que Du Périer appartenait alors à la même troupe : il était encore, comme le marié Jean Bouillart de La Garde, comédien de campagne ; la mariée, Marie Le Charton, était une

(1) Voir l'acte de baptême aux pièces justificatives.

cousine germaine de Champmeslé.

En 1681-82, Du Périer est en Hollande, dans la troupe française du prince d'Orange, dirigée par un ancien camarade de Molière, Brécourt, oncle de sa femme : le *Mercure burlesque* nous l'a montré à La Haye avec La Salle et les Fonpré.

Le 29 mars 1685, il assiste à Paris, avec Hubert, à l'enterrement de Brécourt, et, le 6 avril, il s'engage pour jouer les premiers rôles dans la troupe de Rosélis, avec le même La Salle, Rozanges et Marin Prévost.

Il n'y resta pas longtemps, puisqu'en août de la même année il « assiste » dans *Polyeucte* à la Comédie Française. L'année suivante, la mort subite de Rosimond (1er novembre 1686) lui

fait une place au théâtre de Guénégaud, où il avait retrouvé neuf anciens camarades de Molière : La Grange, Du Croisy, Hubert, Baron, Beauval ; Mlle Molière (devenue Mlle Guérin), Mlles de Brie, Beauval et La Grange, et quelques élèves du maître : Pierre La Thorillière, Angélique Du Croisy, mariée à Paul Poisson, Louison Beauval, devenue Mlle Deshayes, et la filleule de Molière, Thérèse La Thorillière, depuis six ans Mlle Dancourt.

Il est reçu dans la Compagnie à quart de part (1), et hérite « en second » de six rôles créés au Palais-Royal par son ancien Maître, Raisin

(1) L'ordre du Roi est du 6 novembre.

cadet les ayant « en premier » : Harpagon, Arnolphe, George Dandin, Caritidès, Don Pèdre et le Sganarelle du *Mariage forcé.*

Il signe pour la première fois la délibération du 18 novembre, et joue le lendemain pour la première fois devant la Cour, à Versailles, un rôle de Beauval dans le *Baron de la Crasse.*

Il tient l'emploi des manteaux et des pères, tels que le Docteur du *Mariage de rien,* le procureur de *Crispin chevalier*, M. Oronte du *Notaire obligeant*, M. Guillemin d'*Angélique et Médor,* le père du *Médecin Hollandais,* La Serre de *Merlin dragon,* Argante des *Nouvellistes*, crée quelques rôles dans les comédies nouvelles de Dancourt, Baron, Palaprat, Dufresny,

Champmeslé, et dans les tragédies de son compatriote Abeille et du toulousain Campistron.

En avril 1689, au moment où la Comédie vient s'installer dans sa nouvelle salle de la rue des Fossés, il a la demi-part ; l'année suivante il hérite un quart du pauvre D'Auvilliers, mort fou le 15 août 1690, à Charenton ; le 1[er] mars 1692, la mort de La Grange lui donne la part entière.

Le 5 septembre de l'année suivante, le décès subit de Raisin cadet, son chef d'emploi, lui permet de jouer plus souvent : mais il reste toujours un comédien de second ordre. Palaprat, qui fait de grands éloges de ses camarades les deux Raisin, Rosélis, Guérin, La Grange, de Villiers, D'Au-

villiers, etc., ne parle pas de lui, quoiqu'il ait créé de petits rôles dans ses pièces. Du Périer fut surtout un acteur utile, un sociétaire dévoué s'occupant activement des affaires de la Compagnie.

« Le bon homme Du Périer, avec son air doucet — dit une note de M. de Trallage [1] — a joué pendant quelque temps le rôle de George Dandin et d'autres rôles comiques de Molière ; mais le parterre l'a tant sifflé qu'il a été obligé de quitter la partie et de laisser faire cela à La Thorillière. »

(1) Page 2 de l'édition Paul Lacroix. Librairie des Bibliophiles (t. V de la *Nouvelle Collection moliéresque*).

Il lui arriva, à la Cour, et dans une pièce de Molière, une étrange mésaventure dont nous entendrons le récit de la bouche même de Madame, seconde duchesse d'Orléans, qui écrivait de Versailles le 8 mars 1701 :

« Hier j'écrivis à ma fille et en Savoie; cela me mena jusqu'au moment d'aller au spectacle, qui est le dernier qu'on joue jusqu'au voyage de Fontainebleau; c'était la *Mort de Pompée* et le *Médecin malgré lui*..... Je ris de bon cœur à la comédie. L'acteur qui avait le rôle du père de Lucinde devait dire : « Ah ! ma fille parle ! » (1) ; mais je ne sais comment la langue vint à lui tourner, il

(1) Est-il besoin de rappeler que le texte de Molière porte : « *Voilà ma fille qui parle !* « (acte III, sc. VI) ?

dit : « Ah ! ma fille *pette !* ». Cela provoqua un éclat de rire. » (1).

Nous le croyons sans peine, et nous n'insisterons pas davantage sur ce malheureux lapsus, dont fut coupable, ou plutôt victime, notre Du Périer, car c'était lui — nos registres en font foi — qui jouait Géronte, et Mlle Clavel, Lucinde (2). La suite de notre récit se chargera de l'excuser, en montrant qu'il avait déjà à cette

(1) *Lettres de la princesse Palatine*, édition Brunet, 2 vol. in-18, Charpentier.

(2) Lundi 7 mars 1701, dixième voyage à Versailles : la *Mort de Pompée* et le MÉDECIN MALGRÉ LUI. (MM. Rosélis, Dufey, Le Comte, Beaubour, Champmeslé, La Thorillière, Baron, *Du Périer* et Guérin ; Mlles Beauval, Clavel, Champvallon et Grandval).

époque d'autres « affaires » en tête que ses rôles, et que sa mémoire pouvait bien fourcher au milieu de ses nombreuses entreprises et de ses occupations multiples.

Déjà son zèle s'est ralenti pour la Comédie : il obtient de fréquents congés, et quitte définitivement la scène en juillet 1705.

Le 19 octobre, il obtient sa retraite au bout de vingt ans de service, avec la pension de mille livres, et ses rôles sont donnés à l'excellent Dangeville.

Telle est, rapidement esquissée, la carrière du comédien.

Rien jusqu'ici n'établit ce mérite « dans les affaires et dans les méchaniques » que vantait le critique du biographe de 1705.

C'est sous ce double aspect que nous allons maintenant examiner du Périer.





III

MADELAINE Jannequin était morte le 27 novembre 1690, laissant Du Périer veuf avec sept enfants, dont l'aîné, Pierre, avait 19 ans et la plus jeune, Henriette, environ 3 ans.

Il habitait alors, en face de son théâtre, les trois derniers étages d'une maison de la rue des Fossés Saint-

Germain-des-Prés [1], dont François, Procope était le principal locataire.

L'inventaire dressé deux ans après la mort de sa femme nous introduit dans un ménage des plus modestes: les habits se réduisent au strict nécessaire; la garde-robe de théâtre n'est pas estimée 350 livres, et l'actif se compose, outre la part de sociétaire à la Comédie, d'une rente de 300 livres sur les aides et gabelles constituée moyennant 5,400 livres payées comptant le 25 juin 1691. Le passif s'élève à onze mille quatre cent vingt-deux livres 5 sous.

Il s'agit de sortir d'embarras, de faire vivre les siens et de les élever;

(1) Aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie.

la vue de ses enfants double son énergie: son esprit inventif le lance dans les affaires, qu'il va brasser avec une activité fiévreuse et assez de bonheur pour pouvoir, quelques années plus tard, donner 25,000 livres en mariage à l'une de ses filles.

Le 23 juin 1699, c'est-à-dire six ans avant sa retraite du théâtre, un certain B. Roland transporte à Du Périer, par-devant notaires, une portion dans les jaugeages et courtages des élections d'Angers, Laval, Mayenne et Château-Gontier.

En 1701, il est en procès avec Denis Aubry, intéressé dans les fermes du Roi: un compromis du 17 mars termine le litige.

Le 16 mai 1703, il cautionne, avec Procope et H. Bourgeois, son fils Pierre, caissier des intéressés au 6e denier d'Auvergne et de ceux au traité des amortissements de Bretagne; le 25, le même, comme caissier des intéressés au 6e denier de Montauban et de ceux au traité d'amortissemens de Toulouse;

le 18 août, il s'associe au bail de la ferme des aides et droits y joints, jauges et courtages de la ville et élection d'Angers;

le 18 décembre, au bail de la ferme des domaines du Roy et droits y joints de la généralité de Tours, des gabelles, aides, cinq grosses fermes et autres fermes munies de France pour le terme de trois années.

En 1704, société au recouvrement de la finance de la vente des offices de trésoriers de fabriques, et société concernant les domaines de Bretagne (20 février); société au bail de la ferme des droits sur le vin appartenant à l'hôpital général d'Angers et à l'Université sur les vins vendus au détail (20 novembre); société pour la vente des offices de courtiers de change de banque et de marchandises, et de courtiers de vins et autres (1er décembre).

En 1706, société au traité de la vente des offices des maîtres voituriers par eau de Rouen à Paris et de Paris à Rouen et autres (29 avril).

En 1707, continuation pour six années de la société du 18 décembre

1703 (21 janvier), et société pour les inspecteurs des bâtiments (17 février).

En 1708, société de la sous-ferme des aides d'Alençon (10 janvier); société au traité de recouvrement de la finance de la vente des offices des gardes des archives dans l'étendue du royaume (30 janvier); le lendemain, société sur le traité des courtiers et jaugeurs des généralités de Tours et Châlons, et société à l'adjudication des droits attribués aux offices de courtiers commissionnaires de vins dans les lieux y déclarés (31 janvier); société au traité général pour le recouvrement de la finance des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques et autres (10 mars); société de l'affaire

des courtiers jaugeurs des 5 sols par augmentation dans la généralité de Tours (15 mars); société des courtiers de Soissons (16 juin); société pour le recouvrement de la finance des offices des maréchaussées créées en Bretagne (1er août).

Enfin, le 5 décembre 1711, seconde société de la sous-ferme des aides d'Alençon.

Cette longue et aride nomenclature ne représente qu'une partie des nombreuses affaires que Du Périer menait de front.

Nous le trouvons encore actionnaire de la Compagnie des Indes, intéressé dans la ferme de Montreuil-

Bellay [1], et procureur d'un grand nombre de parents ou de camarades, comédiens en province ou à l'étranger.

Mais, la plus importante de toutes ses « affaires », celle qui mérite vraiment que son nom soit tiré de l'oubli, est son entreprise des pompes à incendie, qui va justifier ce « mérite dans les méchaniques », dont parlait le critique anonyme de 1705.

---

(1) 8 octobre 1705, société entre Du Périer père, Pierre et Léon, ses fils, dans le bail de la ferme de la terre et baronnie de Montreuil-Bellay fait par M. le duc de Brissac pour 6 années à commencer au 1er janvier 1705 moyennant 16,500 livres par an à Pierre Dupré.





IV

Pour bien apprécier l'étendue des services rendus par Du Périer, il faut rappeler qu'avant lui on ignorait en France l'usage de la pompe portative, et que les maîtres maçons, charpentiers et couvreurs, assistés de quelques capucins, cordeliers et soldats, ne se servaient pour combattre les incendies que de pioches, de crocs

et d'échelles, quelquefois de grosses seringues (1), le plus souvent de seaux remplis à la chaîne, outils rudimentaires et presque toujours impuissants.

Non seulement Du Périer introduisit chez nous la pompe à incendie, il organisa le corps des gardes-pompes, et l'on peut dire que cet obscur comédien fut le premier pompier de France, plus d'un siècle avant la création du corps des sapeurs-pompiers par le décret du 18 septembre 1811.

---

(1) En 1671, le Conseil de la ville de Castres, en Languedoc, vote l'acquisition de « 8 grosses seringues » pour le service des incendies, organisé dès 1669 avec l'aide des charpentiers et maçons *(Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, XII, 590).

En effet, Du Périer qui, dans sa vie nomade, avait vu fonctionner des pompes en Hollande, en Flandres, à Landau, à Strasbourg, demanda au Roi le privilège de « faire construire » et fabriquer une pompe propre à » éteindre le feu, pour par luy ou » par ceux qui auront droit de luy, » vendre, débiter ou louer ladite » machine dans toutes les villes, » bourgs et autres lieux du Royaume » que bon luy semblera à l'exclusion » de tous autres, pendant le tems et » espace de 30 années entières et » consécutives. »

Ce privilège lui fut accordé le 12 octobre 1699 par lettres patentes, enregistrées au parlement le 1er février 1700.

A peine établies, ces pompes rendirent les plus grands services, notamment dans une circonstance qui mérite d'être spécialement mentionnée ici, puisqu'il s'agit d'un incendie de théâtre, dans les dépendances de la *Salle des machines*, au palais des Tuileries.

La lettre suivante a été publiée par M. A. de Boislisle dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France* (1) :

---

(1) 11e année, 1884, pages 29 et 30, et *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants*, par M. A. de Boislisle, nº 589. — L'original se trouve dans les papiers du contrôle général, aux Archives nationales (G7, 432).

A Paris, ce 26 mars 1704.

Monseigneur,

J'ai été averti sur les huit heures du matin que le feu estoit au palais des Tuileries, dans un lieu tout proche la salle des ballets et des machines, j'y suis allé et j'y ay trouvé M. le maréchal de Vauban qui donnoit les ordres pour éteindre le feu : j'ay tâché de le secourir de mon mieux, et nous avons envoié chercher DUPÉRIER, comédien, avec ses pompes. *M. d'Argenson est ensuite arrivé, et, depuis, M. Mansart ; et par les bons ordres qui ont esté donnés* et surtout par le moien des pompes de ce comédien, *le feu a esté éteint, et au témoignage de*

M. Mansart (1), *il ne coutera pas cinq cents écus pour réparer le plancher et autres batimens ruinés par le feu ou que l'on a esté obligé de démolir pour empescher la suite du feu. L'endroit où le feu a pris est une chambre basse qui n'estoit point habitée et qui estoit pleine de coffres remplis d'habits de ceux qui dansoient aux ballets; la chambre au-dessus est le laboratoire des ouvriers du sieur Buterfiel, qui travailloit à des globes pour le Roy: je ne puis dire si ce sont ces ouvriers qui par quelque ouverture du plancher ont laissé couler du feu dans la chambre basse qui y a em-*

(1) Jules Mardouin Mansart, le célèbre architecte (1646-1708), petit-neveu de François Mansart.

brasé les coffres, les habits et ensuite le plancher, mais certainement c'est dans la chambre basse que le feu a pris, les pierres des murailles estant brulées et calcinées du feu, et celles de la chambre haute estant entières. J'ay vu en cette occasion comme en plusieurs autres les effets salutaires de ces pompes, qui dardent l'eau partout où Dupérier veut, et cette machine est admirable pour éteindre les incendies. Il seroit très avantageux qu'il y en eût dans tous les quartiers de Paris, avec des hommes préposés pour faire agir ces machines, *et aucune dépense, soit qu'elle fût faite par le Roy ou par la Ville, ne seroit plus avantageuse pour la conservation de la ville de Paris.*

Je suis avec respect, Monseigneur, votre

très humble et très obéissant serviteur.

ROBERT (1).

Ce témoignage en haut lieu ne devait pas tarder à porter ses fruits. L'année suivante, Du Périer est officiellement chargé d'établir, de garder et d'entretenir les pompes du Roi, auxquelles le produit de la Loterie de Saint-Roch, tirée à Paris le 10 novembre 1705, fut en grande partie affecté (2). Faute de fonds, Du Périer

(1) Claude Robert, un des meilleurs collaborateurs de d'Argenson à la Police, était procureur du Roi au Châtelet de Paris (*Note de M. de Boislisle*).

(2) 12 janvier 1705, ordonnance du Roy prescrivant l'achat, au moyen d'une loterie, de 12 pompes que l'on déposera dans plusieurs cou-

cessa en 1708 d'être chargé des pompes, qui furent dès lors très négligées.

Le 23 février 1716, une ordonnance du Roy assure à perpétuité l'entretien des pompes, en assignant un fonds annuel de 6,000 livres qui sera pris au Trésor Royal et remis au sieur Du Périer, nommé directeur général (1).

---

vents. — Voir l'*Almanach illustré pour 1706* : un des médaillons représente les premières pompes à incendie. — M. Du Périer, rue des Petits-Champs, proche la place des Victoires, est l'un des « préposés pour la recette » de la loterie de 400,000 livres, qui devait être tirée le 1er août 1705.

(1) *Ordonnance du Roy pour le renouvellement et entretien des pompes*, avec les indications certaines des lieux où elles se trouveront pour empêcher les incendies. — A Paris, chez Jean de la Caille, 1716, in-4°.

Seize pompes devaient être réparties entre quatre différents quartiers. Chacune était servie par un gardien et un sous-gardien, et le budget de 6,000 livres était affecté tant à leur fourniture et entretien, qu'à la solde des 32 gardes et sous-gardes-pompes [1], lesquels devaient porter un bonnet particulier et être exercés au maniement par le sifflet.

Le terrible incendie du Petit-Pont, qui éclata dans la nuit du 27 au 28 avril 1718, vint justifier l'utilité et à la fois l'insuffisance de ces mesures, et délivrer à Du Périer, alors âgé de 68 ans, un brevet public de dévoue-

(1) Chaque gardien touchait 100 livres par an, chaque sous-gardien 50 livres.

ment et de courage qu'il faut précieusement inscrire au livre d'or de la Comédie Française :

« Au premier bruit du feu et du tocsin, dit le *Mercure*, on envoya chercher les pompes de la Ville dont le sieur DUPÉRIER est directeur-général, qui s'y rendit avec sa compagnie..... Mais l'incendie avait été si rapide et le mal était si grand, que l'on jugea comme impossible d'arrêter l'embrasement qui était universel à onze heures sur le Petit-Pont.... L'Hôtel-Dieu était un objet trop important pour qu'on n'y employât pas tous les moyens imaginables afin de préserver ce vaste édifice contre les torrents de flammes et gerbes de feu qui se rabattaient sur les toits... Afin de détourner ce malheur public, on n'oublia aucune précaution pour le conserver. Outre que *les pompes furent d'une très grande utilité dans cette occasion*, on plaça des

gens zélés sur le comble de la grande salle qui règne le long de l'eau; et, quoique investis de toutes parts de flammes, de charbons, ils s'en rendirent les maîtres à force d'eau (1).

».... D'un autre côté, quoique le Châtelet servît de digue au feu, on ne laissait pas d'appréhender infiniment pour la rue de la Huchette et la rue Saint-Jacques. M. le procureur général en reconnut si bien la conséquence, qu'il fit appeler le sieur DUPERIER, et, ayant examiné une petite maison qui donne sur l'eau, et qui tient au Châtelet, le feu s'y manifesta tout à coup et allait prendre aux Boucheries qui sont au-dessous; ce qui aurait fait périr le quartier. *Les pompes firent tout l'effet qu'on en attendait en cette occasion, et éteignirent très promptement le feu.*

(1) *Le Nouveau Mercure*, avril 1718, p. 199 et suiv.

».... Le 29, on ne discontinua pas de baigner tous les endroits où l'on voyait encore la fumée s'élever, et de faire agir les pompes dans toutes les maisons où on découvrait encore du feu; c'est en cela qu'*elles furent d'une très grande utilité*, au lieu que, la nuit du 27 au 28, elles servirent de peu à cause que, quand elles arrivèrent sur les dix heures, l'incendie était total, et qu'il aurait fallu faire passer dessus une rivière pour l'amortir (1).

»... Le sieur DUPÉRIER, *qui est fort actif et fort entendu dans toutes les occasions où il y a du feu*, en donnant ses ordres pour mettre en

(1) C'est ce qui explique que Saint-Simon et Dangeau aient écrit que les pompes n'avaient pas dans cet incendie acquis beaucoup d'honneur et rendu les services qu'on en espérait, tandis que les troupes, les capucins et les cordeliers (dont plusieurs périrent) s'y signalèrent.

place une de ses pompes, fut atteint à la cuisse d'un chevron lancé du haut d'une maison ; et, *quoiqu'il fût obligé de se faire saigner, il revint courageusement 4 ou 5 heures après*, et agit comme auparavant. »

Le *Mercure* de mai [1] revient encore sur le terrible incendie :

« M. le premier Président, informé que l'on aurait pu secourir plus efficacement et plus promptement les maisons brûlées, si l'on n'avait pas manqué d'une infinité de choses nécessaires pour arrêter la violence du feu, a ordonné qu'on lui dressât des mémoires instructifs qui pussent fournir des moyens convenables pour se parer à l'avenir de ces sortes de malheurs publics : c'est ce qui a déterminé un particulier à présenter à M. le premier Président le mémoire suivant :

(1) P. 111 à 124.

Reglemens de Police

que l'on propose pour prévenir les incendies dans la ville de Paris.

. . . .

5° Les premiers officiers de Ville qui seront informés du feu, envoyeront avertir d'abord les gardes-pompes du quartier le plus proche, de même que le sieur Du périer, leur directeur; et feront faire cependant, avant que les pompes arrivent, des retenues ou batards d'eau; ils obligeront tous les voisins d'en tirer en droit soi, à peine d'une grosse amande; ils feront poser des tonneaux vuides à une distance raisonnable de l'édifice brûlant; ils les feront remplir, afin que les pompes venües, on les fasse jouer dans le moment : ce qu'elles ne purent faire (faute d'eau) que cinq quarts d'heure après avoir été placées devant l'Hôtel-Dieu, pour arrêter les flammes qui cherchoient à le dévorer le 27 du mois dernier.

6° Enfin, le cas arrivant que, pour le bien public, l'on se crût forcé d'abattre le lieu qui brûle, et même les maisons joignantes, jamais on ne prendra cette funeste résolution, sans demander l'avis du Directeur des incendies, qui sçait bien mieux qu'aucun autre, ce qu'en telle occurrence peut ou ne peut pas le secours de ces pompes. Le sentiment de cet officier, *dont l'expérience est consommée par plus de cinquante maisons qu'il a sauvées* (1) ne sçauroit

(1) Un *Mémoire* de mars 1715, retrouvé aux Archives nationales par M. A. de Boislisle qui nous l'a généreusement communiqué, rappelle que Du Périer avait sauvé du feu « le palais des » Tuileries en 1704, l'église du Petit Saint- » Antoine en 1705, l'ancien hôpital de Saint- » Denis qui aurait pu brûler la maison de MM. Da- » guesseau, trois maisons aux Halles près le pilori, » une maison de M. d'Ormesson dans la rue » Saint-Dominique, près l'hôtel de Matignon, » vingt autres maisons particulières qu'il serait

estre que bon et nullement suspect : au lieu que les architectes et charpentiers que l'on consulte seuls d'ordinaire sur ce fait, aveuglez par l'espoir du gain, parlent autrement qu'ils ne pensent, au grand préjudice du malhûreux propriëtaire qui voit saccager et anéantir sa maison, sans procurer aucune utilité pour le soulagement des autres.

Je n'oserais affirmer que Du Périer ait été tout à fait étranger à la rédaction de ce mémoire, dont le trait final n'est pas sans malice.

» ennuyeux de citer (notamment le 13 mai 1714,
» rue de la Barillerie, enfin au mois de février
» (1715) celle du sieur Andry, épicier dans la
» rue de la Harpe, et que c'est ledit Du Périer
» avec ses pompes qui a arrêté tous ces embra-
» semens. »

Quoi qu'il en soit, se sentant vieux et désirant assurer à son œuvre une existence durable, il fit l'année suivante recevoir son fils aîné (du second lit), qui malgré son jeune âge le secondait comme lieutenant dans sa compagnie, en survivance à son emploi : par brevet du 9 septembre 1719, François-Nicolas Du Mouriez Du Périer, âgé de 14 ans, était appelé à succéder à son père comme Directeur-général des pompes pour empêcher *(sic)* les incendies.

Le 10 mars 1722, un arrêt du Conseil d'Etat, reconnaissant « le succés que le service des pompes a eu dans les incendies qui sont arrivés depuis leur rétablissement », ordonne que Du Périer, suivant sa soumission

du 25 décembre précédent, sera tenu de fournir incessamment 17 pompes nouvelles qui, avec 13 des anciennes, formeront un total de 30, placées sous les ordres du lieutenant-général de police, et servies par 60 gardiens recevant chacun un salaire de 100 livres (1).

Pour mettre Du Périer en état de fournir les pompes et de les entretenir avec les 60 hommes et les outils

(1) Une de ces pompes devait être placée à la Comédie-Française, une à l'Opéra, une autre à l'Hôtel de Bourgogne. (Archives nationales, AD I 25 A).

Outre ces 30 pompes, la Ville en possédait plusieurs placées sous les ordres directs du prévôt des marchands. Des affiches, renouvelées tous les six mois, indiquaient les lieux où elles étaient déposées et la demeure des 60 gardiens.

nécessaires, le Roi lui accorda, par lettres patentes du 17 avril 1722, enregistrées le 25 au Parlement, une somme de 40,000 lives une fois payée et 20,000 livres par an pendant la durée de son pivilège.

Les gardiens portaient une sorte de bonnet ou casquette de feutre, recouverte d'un tissu de fil de fer; la visière était relevée; l'habit uniforme était court et de couleur bleu foncé, les boutons blancs, les parements et le col jaunes.

Ils devaient être instruits au maniement des pompes et inspectés tous les mois.

La direction des pompes fut placée chez Du Périer, rue Mazarine, en face de

la porte des Quatre-Nations (1); sur l'entrée, une plaque de marbre portait ces mots : « *Pompes publiques du Roi pour remédier aux incendies sans qu'on soit tenu de rien payer* (2).

---

(1) Cette maison, qui appartenait à sa seconde femme, Anne Vaugé « épouse non commune en biens », était située vers l'extrémité de la rue Mazarine, non loin du jeu de Paume des Mestayers où Molière avait ouvert son Illustre-Théâtre en 1643.

En 1784-86, le secrétaire-souffleur de la Comédie-Française, Delaporte, habitait rue Mazarine, la « maison à M. Dumouriez (à l'ancien Hôtel des Pompes) » qui portait alors le nº 41.

(2) A la mort de Du Périer, on inventoria, dans le magasin de la cour, trois cuvettes de pompe de cuivre rouge, *dont une non achevée.* Les autres pompes ne sont pas comprises dans l'inventaire, comme « appartenant au Roy. »



V

CETTE fois, Du Périer pouvait dire sa tâche accomplie: il songea au repos, et fit son testament, que je donne en entier parce qu'il complète et résume la vie agitée du pauvre Provençal:

Au nom du Père, du Fils, et du St-Esprit. Amen.

*Je, François du Mouriez Du Périer, considerant la necessité de mourir, et l'incertitude de l'heure, et desirant avant que partir de ce monde disposer tandis que je suis en santé de corps et d'esprit, du peu de bien que mes travaux ont amassé pendant une pénible et très longue vie dont il a plû à la Divine bonté me favoriser, j'ay fait ce mien et present Testament, et derniere volonté, comme il suit.*____________

Premierement

Je recommande mon ame à Dieu, lors qu'il luy plaira la separer de mon corps, a la glorieuse Vierge Marie, et a tous les Saints et Saintes de Paradis.

Faisant choix de la sepulture de mondit corps du cimetière de St-Sulpice ma Parroisse, ou ma premiere femme a aussi été enterrée. Ordonnant pour le repos de mon âme qu'il me soit fait dans la susdite Eglise un service à peu de frais, ne voulant pas que mondit service et tous les frais funéraires montent à plus de trois cens cinquante livres une fois payez.

Item je donne et legue pour le Bastiment de ladite Eglise de Saint-Sulpice la somme de deux cens cinquante livres pour participer aux prières des fidelles qu'on y fait journelement.

Item je donne et legue aussi une fois payée la somme de mil livres pour le soulagement de l'hospital des enfans trouvez de cette ville de Paris.

Item je legue au nommé Joly habitüé au Cap-françois, isle et coste Saint-Domingue, une fois payé la somme de deux cens livres, si lors de mon deceds ce jeune homme est encore en vie, et rien à ceux qui se présenteroient comme ses heritiers.

J'institue mes legataires universels mes enfans cy après nommez, sçavoir, François Nicolas; Antoine François; Marie Anne; Anne Genevieve; Marie Françoise; et Joseph Antoine Du Perier : et pour exécuteur de ce mien Testament je nomme leur mere mon Epoze, damoiselle Anne Vaugé.

Rénonçant, révoquant, et annullant tous autres Testamens que je pourrois avoir cy devant fais, le

seul present demeurant vallable, l'ayant ecrit et signé de ma propre main à Paris avant midy, dans ma chambre, en la maison ou je demeure rüe Mazarine susdite Parroisse le premier juillet mil sept cens vingt deux.

FRANÇOIS DUMOURIEZ DU PÉRIER.

Moins d'un an plus tard, l'ancien laquais de Molière mourait, le 21 juin 1723, un demi-siècle après son maître.

Pénétrons dans son cabinet: une surprise nous est réservée. Deux armoires en bibliothèque, plaquées de bois d'ébène, à deux battants fermant à clef, garnies de fil de laiton et en dedans de petits rideaux de taffetas vert, contiennent une centaine de volumes et des cartes. Une autre

petite armoire à trois guichets renferme les papiers.

Sur un bureau d'ébène à sept tiroirs couvert de cuir noir, deux petites écritoires également couvertes de cuir noir, et une autre en portefeuille.

Cinq chaises de bois de noyer garnies de crin et couvertes de calmande rayée complètent le modeste ameublement de cette pièce, à une seule fenêtre garnie d'un vieux rideau de toile de coton.

Sur deux petites tablettes de bois noirci, des mouchettes et le porte-mouchettes en cuivre argenté, et quelques brochures.

Enfin, accrochées aux murs, deux petites épées, une paire de pistolets

d'arçon, avec les tableaux et les estampes :

« Trois tableaux peints sur toille, représentans des paysages dans leur bordure carrée de bois doré. *Un autre aussy peint sur* toille, REPRESENTANT LE SIEUR DE MOLIERE *dans sa bordure* OVALE *de bois doré;* deux autres petits tableaux aussy peints sur toille représentant deux portraits dans leur bordure ovale de bois doré ; un autre petit peint sur cuivre representant des Flamands ; deux autres peints sur bois et quatre estampes représentant différents sujets dans leur bordure de bois doré et rougy. » (1)

(1) Inventaire du 13 juillet 1723.

Le tout prisé ensemble 40 livres!

On donnerait aujourd'hui cent fois cette somme du seul portrait de Molière, qui doit exister encore quelque part, mais qu'il sera bien difficile d'identifier, le rédacteur de l'inventaire n'ayant pas eu soin d'en donner les dimensions.

Rappelons toutefois, afin de circonscrire le champ des recherches, que les portraits connus peints *sur toile* et de forme *ovale* sont: le *Molière de Chantilly*, que Mgr le duc d'Aumale vient si royalement de donner à l'Institut, parmi tant de merveilles; celui du musée de Versailles; celui qu'attribuait à Lebrun le catalogue de la vente Despinoy; enfin le petit portrait par Mignard, provenant de la suc-

cession de l'évêque de Winchester, acquis par M. Emile Perrin pour la Comédie Française et conservé aujourd'hui dans la salle du comité.

Il serait intéressant de savoir lequel de ces portraits a appartenu à l'ancien laquais de Molière ; cette provenance ne serait-elle pas comme un brevet de ressemblance authentique ?





VI

Du Périer, nous l'avons dit, avait perdu sa femme, Madelaine Jannequin, le 27 novembre 1690 (1).

Il en avait eu nombre d'enfants, dont neuf seulement nous sont connus :

Pierre, né en 1671, était en 1705

(1) Elle pouvait avoir environ 37 ans.

intéressé dans les affaires du Roi. Il mourut le 24 décembre 1707, rue du Jour.

Pierre-François, né le 25 septembre 1673, ingénieur, était en 1699 lieutenant au régiment de Picardie. Il mourut peu de temps après.

Jean-Baptiste, né le 25 octobre 1674, à Rouen, était en 1723 conseiller au Conseil souverain du Cap français, île et côte de Saint-Domingue.

Léon, né en 1676, joua de petits rôles d'enfant à la Comédie Française, de 1688 à 1692 (la *Coquette*, l'*Homme à bonnes fortunes*, la *Comtesse d'Escarbagnas*, le petit clerc du *Bon Soldat*, etc.) (1). Il était en 1705 intéressé

(1) « On a résolu de faire faire un habit au

dans les fermes du Roy, et en 1723 munitionnaire général des vivres de la marine. Il se faisait appeler sieur de Saint-Léon, et avait épousé Françoise-Anne-Julie Hindret [1].

Anne-Antoinette, née en 1680, épousa le 6 mai 1705 Thomas Fossart, sieur de Rozeville, fils de messire Thomas Fossart, ci-devant secrétaire des commandements de Mme la duchesse de Nemours, et de défunte damoiselle Marguerite de Beauvais. Le futur venait

---

petit Du Périer, pour jouer dans *Régulus* et que la dépense sera de dix louis d'or au plus, si faire se peut, ce qui sera exécuté par les quinzainiers ». Délibération du 7 juin 1688.

(1) Son beau-frère, N. Hindret, sieur de Frenneval, était directeur général des fermes à Langres.

d'obtenir un des cent offices de commissaire-inspecteur dans toutes les halles et marchés de la ville et faubourgs de Paris, créés par l'édit d'août 1704; il était en 1723 trésorier de la marine (1).

Anne-Edouarde, née en 1685, assistait en 1705 au contrat de sa sœur.

Jean-François, baptisé le 30 janvier 1687, fut tenu par le comédien Jean Le Comte, un camarade de son père, et la veuve de Brécourt, Etiennette Desurlis, sa grand'tante maternelle (2); mort en bas âge.

Marie-Henriette-Charlotte, née à la fin de 1687 ou au commencement

(1) C'est en faveur de ce mariage que Du Périer donna 25,000 livres à Anne-Antoinette.

(2) Jal, p. 954.

de 1688, fut mise en nourrice à Bruxelles et revint à Paris après la mort de sa mère. Elle mourut le 21 juin 1718, rue Royale, paroisse St-Roch.

Jeanne-Madeleine, baptisée le 13 mai 1689 (1), eut pour parrain Jean-Baptiste Raisin (le cadet) et mourut en bas âge.

Devenu veuf, Du Périer épousa en secondes noces (le contrat est du 24 novembre 1707) Anne Vaugé, qui lui donna aussi beaucoup d'enfants, dont six étaient vivants à la mort de leur père:

François-Nicolas, né en 1706 (pro-

(1) Jal, p. 954.

bablement avant mariage), lieutenant dans la compagnie des gardes-pompes, il obtint la survivance de son père par brevet du 9 septembre 1719 et lui succéda, quatre ans plus tard, comme directeur-général des pompes.

Par brevet et lettres patentes du 15 août 1760, Pierre Morat fut « commis » pour faire le même service, au lieu » et place de Dumouriez fils », qui se retira avec 5,000 livres de pension viagère. Dix ans après, François-Nicolas était conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Montauban. Il mourut avant 1785.

Antoine-François, né en 1708, après avoir servi au régiment de Picardie,

devint commissaire des guerres et mourut en avril 1769.

Marie-Anne, née en 1710, épousa en premières noces François-Etienne de Fontenay, dont elle eut un fils, mort officier d'infanterie, et deux filles, dont l'aînée épousa le marquis de Perry de Saint-Auvant, lieutenant-colonel du régiment de Noailles-cavalerie; la cadette, son cousin-germain Charles-François Dumouriez. Marie-Anne, remariée à messire Jean-Jacques Léonor Le Grix de la Potterie, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Pont-Audemer (1), habita cette ville de 1762 à 1774: elle mourut en 1792.

(1) Voir aux *Pièces justificatives.*

Anne-Geneviève, née en 1712.

Marie-Françoise, née en 1713.

Enfin, *Joseph-Antoine*, né en 1715, était en 1755 premier commis des bureaux du duc de la Vrillière, à Versailles; il fut plus tard premier commis de M. de Saint-Florentin, et ajoutait à son nom celui de la Geneste.

Ce ne sont là que quinze des trente-deux enfants de Du Périer, qui aurait eu, de ses deux lits, 24 garçons et 8 filles [1].

Nous venons de donner les noms de 7 de ces dernières.

Il nous resterait à trouver la 8e et

(1) *Mémoires de Dumouriez*, éd., F. Barrière, Paris, Didot, 1848, in-18.

16 garçons, si le chiffre 32 est exact. Or, il suffit, pour qu'il le soit, que Du Périer ait eu un enfant chaque année, de 1671 à 1690, et de 1705 à 1716, ce qui est douteux, mais non pas impossible.





VII

De tous ces enfants, l'un surtout mérite de fixer notre attention ; c'est Antoine-François, né à Paris le 3 janvier 1708.

Aprés avoir commencé à servir dans le régiment de Picardie « où ils étaient sept fréres à la fois (?), » il obtint en 1732 une charge de commissaire des guerres et épousa l'année

suivante Sophie-Eléonore-Ernestine Patissier de Châteauneuf, fille, petite-fille et sœur de comédiens de campagne, et cousine du futur lieutenant-général Bussy (1).

Il avait un goût très vif pour la peinture, la musique et en général pour tous les beaux-arts, fit quelques traductions de comédies italiennes, espagnoles et anglaises, un recueil de

(1) Charles-Joseph Patissier, marquis de Bussy-Castelnau, fils de Philibert et de Sophie-Ernestine Passerat, né à Bucy-le-Long, près Soissons, en 1718, mourut à Pondichéry, en janvier 1785, commandant de l'armée française aux Indes.

Nous n'avons pu retrouver son acte de naissance, les archives de Bucy et celles de Soissons ayant été en partie détruites lors de l'invasion de 1814.

Poésies fugitives, un opéra, *Griselidis*, une tragédie, *Démétrius*, sujet déjà traité par Métastase et par Corneille dans *don Sanche d'Aragon*.

En 1759, pendant la guerre de sept ans, il était chargé de l'intendance de l'armée du maréchal de Broglie, ce qui ne l'empêcha pas de travailler à son poème de *Richardet*, imitation et réduction heureuse du *Ricciardetto* de Forteguerri; cette publication, commencée en 1762, valut à Dumouriez les suffrages de Voltaire.

Il avait acheté une petite terre près de Saint-Germain-en-Laye, et il travaillait dans la retraite à un ouvrage sur l'*Administration des armées* lorsqu'il mourut en 1769, commissaire-ordonnateur au département de Paris, che-

valier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis (1).

Ses fonctions l'avaient attaché plus de douze ans à Cambrai. C'est dans cette ville que, le 26 janvier 1739, lui naquit un fils, Charles-François (2),

---

(1) Il demeurait alors rue Pavée, paroisse St-Eustache, au 2e étage, à l'encoignure de la rue des Deux-Portes St-Sauveur.

(2) De ses deux filles, nées de 1734 à 1738, l'une, Nicole-Amélie, mourut abbesse de Fervacques, à Saint-Quentin ; l'autre, Anne-Charlotte, épousa en 1767 le baron Jean-Ferdinand-Cézar de Schonberg, un saxon, brigadier des armées du Roy, mort lieutenant-général au service de la France. Leur fils, comte Xavier de Schonberg, colonel de dragons, défendit le Roi aux Tuileries le 10 août, et quitta la France après l'emprisonnement de Louis XVI. Il était à Dresde en 1794.

qui fut plus tard le général Dumouriez.

On trouvera le curieux récit de son enfance et de sa jeunesse en tête des *Mémoires* qui ont paru sous son nom.

Qu'il nous suffise de rappeler ici qu'il n'avait que six ans lorsqu'il perdit sa mère (1), que son père se consacra d'abord à son éducation et l'envoya ensuite au collège Louis-le-Grand, d'où il sortit après sa rhétorique, en 1753, qu'enfin il fit un mariage d'amour en épousant sa cousine-germaine, Marie-Marguerite de Broissy, à Pont-Audemer (13 septembre 1774).

---

(1) S.-E.-E. Patissier de Châteauneuf, décédée à Cambrai, paroisse de la Magdeleine, le 9 septembre 1745 (état civil de Cambrai).

Insistons surtout sur ce point, inconnu jusqu'ici, que le vainqueur de Jemmapes, le héros de Valmy se trouve avoir eu pour grands-pères deux comédiens, Châteauneuf et Du Périer.

Le général, dans ses *Mémoires,* s'est bien gardé de les nommer.

Peut-être devait-il au moins un souvenir au père de son père, à ce fils de ses œuvres, qui fut un homme de travail et d'énergie, qui lutta courageusement toute sa vie, rendit de vrais services, et, parti de si bas, s'éleva peu à peu et fit souche d'honnêtes gens.

N'est-ce pas un peu au « bonhomme Du Périer » que le futur ministre dût d'avoir l'enfance douce, et l'instruction

facile et précoce? Et, plus tard, des 70,000 livres qui lui revinrent dans la succession de son père, il y avait bien quelques écus des premières économies de Provençal, quelques pistoles de la part et de la pension du comédien du Roi, quelques louis des gains de l'homme d'affaires. Enfin — plus précieux héritage! — les partisans de l'atavisme n'auront pas de peine à reconnaître dans le petit-fils l'esprit actif, entreprenant, aventureux, l'adresse, le courage et la persévérante volonté du grand-père.

En un temps où l'on prodigue volontiers le marbre et le bronze, serait-il ambitieux de réclamer pour la mémoire d'un homme utile, sinon

son buste dans la cour de l'Etat-major des sapeurs-pompiers de Paris (il n'existe pas de portrait de Du Périer), du moins une modeste inscription sur la façade de l'ancien *Hôtel des Pompes*, qu'il habita jusqu'à sa mort?

Si ma proposition agrée au Comité dont j'ai l'honneur de faire partie, François Du Mouriez Du Périer aura, lui aussi, réalisé ce rêve de son petit-fils, de ne pas mourir tout entier (1).

(1) *Non omnis moriar!* c'est, comme on sait, l'épigraphe des *Mémoires* du général Du Mouriez.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

2 décembre 1673.

Fut nommé *Pierre-François*, fils de FRANÇOIS DU PERIER et de MADELAINE DE ROCHEFORT, comédiens, de présent dans cette paroisse, né le 25[e] de septembre dernier, par Pierre Pageot, dit Des Forges (1), et par Mag-

(1) Pierre Pajot était à Lyon le 29 février 1663

delaine Mousson (1), auquel furent conférées les cérémonies du baptême, ayant été baptisé à cause du péril de mort.

Et ont signé :

P. PAJOT. DU PERIER./. (2).

MAGDELENE MOUSSON.

(Registre de la paroisse St-Eloi de Rouen, f° 20, v°).

—

(Brouchoud, p. 54). Je le rencontre encore à Paris le 9 avril 1680 dans la *Troupe de S. A. R. Mme la Dauphine*, avec ses deux filles Marguerite et Marianne Desforges, Chasteauvert, Des Brosses, Dorilly, Delamarche, les deux Richemont.

(1) Madeleine Mousson, d'une nombreuse famille de comédiens, les Mousson Du Rocher.

(2) Du Périer semble imiter ici la signature de Molière.

II

12 novembre 1674.

Baptême de *Jean-Baptiste*, fils de François Dupérier et de Magdelaine Genequin de Rochefort, de cette paroisse, né du 25e jour d'octobre dernier passé.

Le parrain : Jean-Baptiste Droüet.

La marraine : Elisabeth Raisin (1).

Et ont signé :

Droüet. Raisin.

François Du Périer.

(Registre de la paroisse Saint-Eloi de Rouen).

---

(1) C'est la petite Babet Raisin, la sœur aînée de Jacques et de Jean-Baptiste, née le 20 septembre 1651, morte le 7 janvier 1676.

III

Ordre pour les Comédiens François

En conformité du Règlement fait par Madame la Dauphine au mois d'avril 1685 en faveur des Comédiens François, par lequel il a esté réglé qu'en cas de deceds d'aucun d'eux, celuy qui rempliroit sa place seroit tenu de donner à sa veuve ou héritiers par forme de recompense la somme de 4400 l. pour une part entière, et pour la demie ou quart de payer lad. somme à proportion, et en cas que lad. part fust chargée de pension que celuy qui la prendroit seroit tenu de la continuer, il a plû à Madame la Dauphine de disposer de la part du deffunt s^r de Rosimont, sçavoir : d'un quart et demy en faveur de la femme du s^r Baron, d'un autre quart et demy en faveur du s^r Le Comte, et du quart restant

de lad. part en faveur du s[r] DU PERRIER *que Madame la Dauphine a ordonné estre admis dans lad. Troupe*, en payant tous trois à la veuve du dit Rosimont la somme de 4400 liv. et en continuant à la Troupe la pension de 560 l. dont lad. part estoit chargée à proportion de ce qu'ils en profitent.

Fait à Fontainebleau, ce 6[e] novembre 1686.

Signé : LE DUC D'AUMONT.

(*Archives de la Comédie française*).

IV

ORDRE POUR LA PART DE DAUVILLIERS

Il est ordonné à la troupe des Comédiens François de faire paier la part de deffunct Dauvilliers aux cinq particuliers cy après déclarés, sçavoir :

à Rozeli, un quart ;

à Sevigny, un quart ;

à Dupérié, un quart;

à Mlle de Rieu, un demi-quart;

et à Mlle Desbrosses, l'autre demi-quart,

à commancer du seize du présent mois, attendu que led. Dauvilliers est décédé le quinze; à la charge de paier par eux la somme de quatre mil quatre cens livres à la veuve dud. Dauvilliers dans deux mois, suivant et au desir du reglement du 29 octobre 1685.

Fait à Versailles, le xxvie août 1690.

Signé : Le Duc d'Aumont.

(*Archives de la Comédie Française*).

V

Retraite de Du Périer

Monseigneur, ayant accordé la permission à Duperier, l'un des Comédiens du Roy, de se retirer de la Troupe, Ordonne que

tous les Rôlles dud. Duperrier soient joüez d'orêsnavant par Dangeville, sans neamoins luy oter ceux qui luy ont été donnez par le dernier Reglement.

Fait à Fontainebleau, ce 19e Octobre 1705.

Signé : LE DUC DE BEAUVILLIERS.

(*Archives de la Comédie Française*).

VI

PIÈCES NOUVELLES DANS LESQUELLES DU PÉRIER A CRÉÉ UN ROLE.

1686. *Phraate*. Campistron.
1687. *Le Rival de son maître*. ***.
— *Le Petit homme de la foire*. Raisin aîné.
— *Varron*. Dupuis.
— *Le Jaloux*. Baron.
1688. *Régulus*. Pradon.
— *La Coupe enchantée*. La Fontaine et Champmeslé.

1688. *La Maison de campagne*. Dancourt.
— *Les Amans magnifiques*. Molière.
— *Annibal*. Riupeirous.
— *Coriolan*. Abeille.
— *Phocion*. Campistron.
1689. *Les Fontanges*. Baron.
— *Demétrius*. Aubry.
— *Le Concert ridicule*. Palaprat.
1690. *La Folle enchère*. Dancourt.
— *Le Ballet extravagant*. Palaprat.
— *L'Eté des coquettes*. Dancourt.
— *Merlin déserteur*. Dancourt.
— *Le Secret révélé*. Brueys et Palaprat.
— *Merlin gascon*. Raisin aîné.
— *Le Carnaval de Venise*. Dancourt.
1691. *La Parisienne*. Dancourt.
— *Le Muet*. Brueys et Palaprat.
1692. *La Femme d'intrigues*. Dancourt.
— Le Prologue du *Négligent*. Dufresny.
— *La Gazette de Hollande*. Dancourt.
— *L'Opéra de village*. Dancourt.
— *Jugurtha*. Péchantré.
1693. *La Prude du temps*. Palaprat.
— *Aétius*. Campistron.

1693. *Le Fourbe*. Lenoble.
— *Zénobie*. Boyer.
— *L'Important*. Palaprat et Brueys.
1694. *Adherbal*. La Grange-Chancel.
— *Le Dédit*. Dufresny.
— *Le Caffé*. J.-B. Rousseau.
— *Les Mots à la mode*. Boursault.
— *Les Mœurs du temps*. Palaprat et St-Yon.
— *Germanicus*. Pradon.
1695. *Judith*. Boyer.
— *Le Gênois*. ***.
— *Le Tuteur*. Dancourt.
— *La Foire de Bezons*. Dancourt.
— *Bradamante*. T. Corneille.
— *Sésostris*. Longepierre.
1696. *L'Aventurière*. De Vizé.
— *Agrippa*. Riupeirous.
— *Le Vieillard couru*. De Vizé.
— *Le Médecin maréchal*. ***.
— *Les Sœurs rivales*. Quinault (?).
1697. *Scipion*. Pradon.
— *Le Chevalier joueur*. Du Fresny.
— *La Loterie*. Dancourt.
1699. *La Mort d'Othon*. Belin.

1699. *Mélicerte.* Guérin fils.
— *Gabinie.* Brueys.
1701. *Amasis.* La Grange-Chancel.
— *Esope à la cour.* Boursault.
1702. *Montezume.* Ferrier.
— *Arie et Pétus.* Mlle Barbier.
1703. *Cornélie.* Mlle Barbier.
— *La Princesse d'Elide,* reprise avec prologue et divertissements de Dancourt.
— *Le Faux honnête homme.* Du Fresny.
— *Le Bailli marquis.* Du Fresny.
— L'*Inconnu*, reprise avec prologue et divertissements de Dancourt.
— *Corésus.* La Fosse.
— *Alceste.* La Grange-Chancel.
1704. *Les Amans magnifiques*, reprise avec nouveaux divertissements de Dancourt.
1705. Retraite.

VII

Dettes de Du Périer en 1692.

1.100 liv.	»	à Le Comte pour payer à la veuve de Rosimond en 1686.
1.200 »	»	à Raisin l'aîné, en plusieurs fois.
759 »	»	à Le Comte, prêtées pendant la maladie de sa femme.
1.390 »	»	à Champmeslé, prêt.
612 »	»	au même, pour faire enterrer sa femme.
548 »	15,	au sieur Bourgeois, marchand, pour linges et dentelles, tant pour le deuil que linge de table et autres.
995 »	10,	à Langlois, marchand drappier, pour étoffes pour

			l'habiller et ses enfants, tant pour le deuil qu'autrement.
627	»	»	au sieur Galland, courrier de Paris à Bruxelles, qu'il a fournies audit Bruxelles, tant pour feue sadite femme, que pour pensions d'Henriette Dumouriez sa fille, et son voyage de Bruxelles à Paris.
500	»	»	à la dame de Brécourt, sa tante.
1.500	»	»	au sieur de Rochefort, son beau-frère.
950	»	»	au sieur Cavrot, pour prêts.
830	»	»	au sieur Procope (probablement pour loyer).
310	»	»	au sieur Tinquaire.
11.422 liv.	5		

A la même date, on inventoria :

Dans la loge de la Comédie :

Une tanture de tapisserie de Bergame contenant 10 aulnes ou environ, 6 chaises de point de Hongrie, un petit miroir et des tablettes de bois. . . . . 22 liv. »

Item, un habit à la Romaine or et argent fin, et trois autres habits faux, prisé le tout ensemble. . . . . 230 » »

Item, un justeaucorps en broderie d'argent fin, un autre justeaucorps rouge à galond d'or fin, des gands à frange d'or fin, plusieurs méchants habits comiques, et un sabre d'argent, prisé le tout. . . . . . 109 liv. 10

Dans la maison de la rue des Fossés :

20 aulnes de vieille tapisseries de l'apport de Paris (1).

(1) L'apport de Paris ou l'apport-Paris était le

. . . .

Une écuelle couverte et un gobelet d'argent doré d'Allemagne pesant un marc, prisé. . . . . 24 liv. »

Déclarant le sieur Dupérier que lesdits écuelle et gobelet cy-devant inventoriés ont esté donnés par Mme la Duchesse d'Orléans à Léon Dumourier, l'un de ses enfants.

Ensuivent les habits :

Un manteau rouge, un justeaucorps et une veste de pinchina; un autre justeaucorps de drap couleur de canelle avec la veste à boutonnières d'argent et la culotte desdits deux habits, et une robe de chambre de satin vert et rouge. . . . 100 liv. »

---

nom que l'on donnait au marché du Grand-Châtelet.

VIII

Le quatre Janvier mil sept cent huit a été baptisé *Antoine-François*, né le jour d'hier, fils de François DUMOURIER DUPERRIER, officier du Roy, et de Anne Vaugé, sa femme, demeurant rue Galande.

Le parein, Antoine-François Prevost (1), marchand evantaliste ; la mareine, Marie Brillart femme de Philippe Clément (2), bourgeois de Paris, demeurant à la Porte Saint-Michel ; *le père absent*. Le parein et la mareine ont signé.

(Extrait des Reg. des baptêmes de l'E-

(1) Petit-fils de Marin Prévost, comédien de Molière, dont la femme, Anne Brillart, était ouvreuse de loges au Petit-Bourbon et au Palais-Royal. Molière avait été parrain de leur fille le 20 novembre 1661.

(2) La veuve de Molière avait tenu leur fille Marie-Grésinde le 16 juillet 1673 (Jal, p. 184).

glise paroissiale et archipresbitérale de St-Severin, à Paris).

(Archives nation. Y. 4924).

IX

Au Roi

Sire, Du Perier remontre très respectueusement à Votre Majesté qu'ayant sauvé par ses pompes plusieurs maisons qui brûloient dans Paris, notamment celle qu'occupe le sieur Hainault, baigneur, appartenant à St-Cyr et, le 16 mars 1704, jour des Rameaux, le palais des Tuileries, il demande en grâce pour récompense de ses services qu'il vous plaise, Sire, en le tirant de la Comédie, lui accorder une pension de 3000 l. pour élever six enfants qu'il a; moyennant quoi le sieur Duperier offre d'entretenir les pompes qu'il est nécessaire de mettre dans les maisons

royales de V. M. pour la santé de laquelle, sa famille et lui, font continuellement des vœux au Ciel.

Mémoire

Duperier, qui, par ses pompes, a eu le bonheur de sauver du feu plusieurs maisons qui brûloient dans Paris, ainsi que le Palais des Tuileries, demande en grâce au Roi pour récompense de ses services qu'il plaise à S. M. de permettre à M. M. le prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, après la loterie royale fermée, d'en ouvrir une autre de 400.000 l., dont le dixième, montant à 40.000 l. sera prélevé et donné audit Duperier, qui de sa part donnera et délivrera trente de ses pompes à Messieurs de Ville, pour être distribuées dans les différents quartiers de Paris, sous la direction des anciens échevins, qui se trouveront par ce moyen toujours en état de secourir avec les pompes les maisons où le

feu pourroit prendre, et donneroit audit Duperier occasion de quitter la Comédie, dont il a détourné six enfants qu'il a.

Au dos : « *Mémoire de M. Duperier, comédien* » ; et de la main du Roi : « *A Chamillart.* »

(Arch. Nat., G^7 432. — Communication de M. Arthur de Boislisle).

X

A Paris, le 18 mai 1714.

Monseigneur, Je prends la liberté de faire à V. G. un bref récit du désastre arrivé dimanche dernier 13 du present mois de may 1714. Vers les 4 heures du matin, le feu s'estant pris dans la rue de la Barillerie, qui touche au Palais, en descendant le pont Saint-Michel, à la maison d'un cordonnier nommé Bilouard, il y en auroit eu plus de 20 autres d'embrasées sans le secours des pompes. M. le premier président,

qui se transporta dans la trésorerie de la Ste Chapelle, tout proche et vis-à-vis de ce feu, la rue n'ayant pas dans cet endroit plus de 15 pieds de large, m'envoya chercher en toute diligence, et il a été oculaire témoin que, me portant partout pour l'éteindre, je me suis mis en péril plus d'une fois d'estre écrasé sous les ruines de cette maison brulante, et cela, Monseigneur, parce que je n'avois pas, pour m'aider, un seul homme qui fût instruit au maniement des pompes.

S'il y avoit eu, comme il doit y avoir dans un Paris, des gens préposés et paiés pour servir les dites pompes, non seulement cette unique maison n'auroit pas été endommagée, mais encore on auroit sauvé la vie à un pauvre compagnon que la crainte de brûler fit précipiter d'un quatrième étage dans la rue, où il mourut un quart d'heure après, et empêché que sa femme, qui prit le même parti, n'eût eu les membres tout

fracassés sur le pavé. Le cordonnier, sa femme, sa sœur et leurs plus grands enfants descendirent par une très petite corde, après avoir été forcés de jeter eux-mêmes par leur fenêtre leur petite fille âgée de 3 ans, que Dieu conserva par miracle.

Pour prévenir, Monseigneur, de semblables malheurs dont Paris est menacé tous les jours, j'estime que l'on ne sauroit trop tôt mettre à exécution mon mémoire qui vous fut recommandé à Marly par M. le maréchal de Villars, et renvoyé par V. G. à M. le prévôt des marchands. Cet établissement, qui est si nécessaire, est digne de votre attention, et j'attends là-dessus vos ordres avec autant de respect et de soumission que j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Du Perier ./.

(Communication de M. A. de Boislisle).

XI

Acte de mariage d'Antoine-François.

Le seize novembre mil sept cent trente-trois, a été célébré le mariage d'*Antoine-François* Dumourier Duperrier, âgé de vingt-six ans, commissaire ordinaire des Guerres de l'armée d'Italie, fils de feu François Dumourier Duperrier, Directeur-général des pompes du Roy, et d'Anne Vauger, présente et consentante ; avec *Sophie-Eléonore-Ernestine* Paticier, âgée de trente-trois ans, fille de Pierre (1), intendant de feue Mme la

(1) Pierre Patissier, sieur de Châteauneuf, fils de Pierre Patissier, marchand de chaussures, et de Catherine Ruffin, sa femme, avait épousé, en avril 1691, à Paris, Marie-Françoise Chantrelle, fille de Jean Chantrelle et de Madeleine Biet, connus au théâtre sous le nom de Du Boccage.

comtesse de Platen et de feue Françoise Boncours (1); les deux parties de cette paroisse, y demeurant depuis plusieurs années, l'époux rue Mazarine, l'épouse rue des Cordelliers; un ban publié en cette église sans opposition, dispense de deux obtenue de Mgr l'Archevêque en datte du six du présent mois insinué et controllé le même jour, fiançailles faites hier.

Présens et témoins : Henry Dumas, négociant demeurant rue Baubourg, paroisse St-Merry; Jacques Dumas, négociant demeurant rue Simon-le-Franc, amis de l'époux; Charles Merey, bourgeois, rue Mazarine; Jean Apoil, bourgeois, rue Contrescarpe, paroisse St-André-des-Arts, amis de l'épouse,

---

(1) A moins d'identifier Françoise Boncourt avec Françoise Chantrelle, il faut admettre que, devenu veuf vers 1698, Pierre de Châteauneuf s'était remarié vers 1699.

qui tous ont certifié le domicile des parties comme dessus et leur liberté pour le présent mariage, et ont signé.

(Extrait des Reg. des Mariages de l'Eglise paroissiale de St-Sulpice à Paris).

(Arch. Nat. Y, 4924).

XII

Acte de naissance du Général Dumouriez

L'an mil sept cent trente-neuf, le vingt-six du mois de Janvier, fut né vers les deux heures du matin et le même jour baptisé *Charle-François* Dumouriez (ajouté en marge : Duperier) fils de Monsieur *Antoine-François* Dumouriez (ajouté en marge : Duperier) Ecuyer commissaire des guerres du département de Cambray, et de Dame (Caroline biffé et remplacé en marge par) *Sophie-Eléonore-Ernestine* Patissier de Chateau Neuf,

son épouse légitime ; le parain messire Gilbert François Parisse de Bellebatte, channoinne et prévost de la Métropolle de Cambray, et marainne Madame Marie-Jacqueline-Françoise Govile d'Oshannussy, le père présent, lesquels ont signé : Du Mouriez, Bellebat, gouville doshannussy, A. Roger, Pasteur de St-Nicolas.

En marge est écrite la mention suivante :

Les corrections cy-dessus out été faites en exécution de la sentence rendue au Chatelet et siége présidial de Paris le vingt-deux février 1769 dont copie est transcrite au registre de la présente année, folio 27 et suivans, le tout par ordonnance de Messieurs du Magistrat de cette ville rendue sur le placet dudit sieur Dumouriez Duperier, Commissaire-Ordonnateur au département de Paris le huit Mars 1769, témoin, signé : Dechièvre.

(Extrait conforme d'un Registre aux actes de l'Etat-Civil de la ville de Cambrai

(Paroisse St-Nicolas) pour les années 1737 à 1744, archives de la Mairie).

XIII

Acte de mariage du général Dumouriez.

Ce Jourd'huy mardy treiz^{e} jour de septembre mil sept cents soixante quatorze, après la publication des bancs du futur mariage entre Monsienr *Charles-François* Du Mourier Du Perier, ecuyer, chevalier de l'ordre Royal militaire de Saint-Loüis, colonnel à la suitte de la légion de Loraine, fils majeur de feu Monsieur Antoine-François du Mourier Duperier, et de feue dame Sophie-Eleonore-Ernestine de Patissier de Château neuf, de la paroisse de Saint-Roch de Paris, d'une part; et demoiselle *Marie-Margueritte-Leonord-Etienne* de Broissi, fille majeure de feu Monsieur François-Etienne de Fontenay et

de dame Marie-Anne du Mourier Duperier, veuve en secondes noces de feu Messire Jean-Jacques Leonord Le Grix de la Potterie (1), lieutenant-général civil et criminel au Bailliage de cette ville, d'autre part ;

. . . .

Je soussigné Me Pierre-Jean-François-Amable Perchehaye, prêtre, docteur en la faculté de théologie de Paris, et prieur de la communauté des Carmes de cette ville; avec la permission de M. Lelièvre, ancien professeur en l'Université de Caen et curé de cette paroisse, ai reçu après les fiançailles célébrées le jour d'hier en cette église, leur mutuel consentement de mariage (2) et leur ai donné la

(1) Les *Mémoires de du Mouriez* la disent veuve d'un marquis de Belloy : ce n'est pas la seule inexactitude qui soit à relever dans cet ouvrage.

(2) Ce mariage ne fut pas heureux ; il avait pourtant commencé par un double sacrifice de la part du futur général : la petite vérole avait

bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte-Eglise ; présence dudit sieur Lelièvre, curé de cette paroisse, de Messire Jacques de Baillehache, écuyer, sieur de Longueval, chevau-léger de la garde ordinaire du Roy, de Maurice Thipagne, sacristain, de Pierre-Maurice Turgis, qui ont signé avec nous :

Du Mourier Du Perier. — Estienne de Broissy. — Du Mourier Du Perier de la Potterie. — Baillehache de Longueval. — Turgis. — M. Thiphagne. — Lelièvre. — Amable Perchehaye, *prieur des Carmes.*

(Extrait des registres des baptêmes et mariages de la paroisse de St-Ouen, principale du Pont-Audemer, pour l'année 1774).

---

défiguré sa fiancée ; non seulement il persista à l'épouser, il vendit à cette occasion cinq mille volumes de sa bibliothèque. Au bout de quatorze ans, ils étaient séparés.

XIV

Les Du Périer.

En présence des contradictions que j'ai relevées dans les biographies, et faute de documents authentiques, j'ai dû renoncer à contrôler et à compléter la généalogie des Du Périer, qui est conservée manuscrite aux archives de Seine-et-Oise.

Selon les *Mémoires du général Dumouriez*, le père de Provençal s'appelait *François* Du Périer, et aurait été le mari d'Anne de Moriès.

M. Ch. de Ribbe, dans son *Ancien barreau du Parlement de Provence*, le nomme *Claude*.

D'après le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chenaye-Desbois, qui ne fait que reproduire le *Nobiliaire de Provence,* « Anne, fille de Joseph de Mouriès et de Catherine de Poitevin, se serait mariée, en 1619, à Lor-

gues, avec *Claude* Du Périer, de la ville d'Aix, gentilhomme de Charles de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Provence, *oncle* du célèbre Scipion Du Périer, un des plus grands jurisconsultes de son temps.

Le *Parnasse François,* qui donne à ce gentilhomme le prénom de *Charles*, le dit *frère* de Scipion.

Tâchons d'éclairer quelque peu ces ténèbres :

D'après une déclaration d'Antoine-François Dumouriez, père du général, faite en 1769, « Du Périer est le nom propre de sa famille, le nom substantif; le nom Dumouriez qui s'y trouve joint n'étant qu'ajouté et pris par son père (François) du nom de sa mère (Anne de Moriès), dont il n'a fait précéder le nom propre (Du Périer) que pour se conformer *à l'usage de Provence*, dont il était originaire, où l'on fait toujours précéder le nom ajouté au nom propre, usage qui a lieu dans plusieurs contrées, telle en-

tr'autres la Bretagne, faisant cette observation à cause que parmi nous le nom propre et de famille précède toujours le nom ajouté de seigneurie ou autrement. » (1)

Notre Provençal serait ainsi le fils de Claude Du Périer et d'Anne de Moriès, qui ne l'auraient eu qu'après 30 ans de mariage. Mais A.-F. Dumouriez a oublié ici un degré : Claude était, non pas son grand'père, mais son bisaïeul; son grand'père s'appelait, comme son père, François, et avait, lui-aussi, épousé une Anne de Moriès, nièce de sa mère, d'où la confusion facile qui a été faite jusqu'ici des deux François et des deux Anne de Moriès.

Sans avoir la prétention de faire l'histoire de cette ancienne famille bretonne (2), trans-

---

(1) Procès-verbal du 18 février 1769 pour la réformation de l'acte de naissance du général (Arch. Nat. Y, 4924).

(2) Elle remonte à André Du Périer, maré-

plantée en Provence au XIVe siècle et dès lors consacrée à l'étude des lois et à la chose publique, nous dirons qu'un *Gaspard* Du Périer était conseiller au Parlement de Provence de 1501 à 1530, et que son frère Jacques, chevalier de Rhodes, fut tué au siège de cette ville.

Laurent, fils de Gaspard, fut avocat au Parlement d'Aix. De son mariage avec Anne de Murotte, il eut :

a. *François* Du Périer « gentilhomme d'Aix en Provence », comme l'appelle son ami Malherbe en tête des belles stances sur la mort de sa fille. Il avait épousé en 1584 Catherine d'Estienne qui lui donna, outre la Rose qui vécut « l'espace d'un

---

chal de Bretagne en 1240, qui ne doit point être le premier de sa race. — Pas la moindre notice n'a été consacrée à cette famille illustre dans le *Panthéon provençal* de Goy, ni dans le *Plutarque provençal* d'Alexandre Gueidon.

matin », Scipion I, le fameux jurisconsulte, ami de Gassendi (1588 † 1667) qui revécut dans son petit-fils Scipion II, conseiller au Parlement de Provence (1639 † 1681).

b. Claude, l'époux d'Anne de Moriès, l'aïeul de tous les Dumouriez, le père de *Charles* le poète et le grand-père de *François* le comédien.

Le poète Charles Du Périer, mort sans enfants en 1692, avait en effet un frère nommé François, qui épousa, selon les uns une Anne de Moriès parente de sa mère, selon d'autres Anne-Marguerite de Durant.

Un descendant de cette famille a relevé, il y a cent ans, dans les registres de la Madeleine, déposés au greffe d'Aix, l'extrait de baptême d'un François que, jusqu'à plus complète recherche sur place, nous n'osons donner comme celui de Provençal :

François Du Périer, fils de Erançois et d'Anne-Marguerite de Durant, baptisé le 21

septembre 1646. Parrein : Mre François de Durant, s^r^ de Montplaisant : marraine : dame Sibille d'Escalis.

Cet acte doit concerner un autre François, petit-fils de Scipion, fils de *François* Du Perier et de *Marguerite de Duranty* de Saint-Louis ; cet homonyme et contemporain de Provençal, son petit-cousin, après avoir été capitaine de cavalerie, était en 1698 consul d'Aix et procureur de la province.

Quoi qu'il en soit, une note trouvée dans ces papiers de famille (1) nous apprend que notre François, ayant perdu sa mère à l'âge de quatre ans, serait à six venu à Paris avec son oncle Charles qui, ne figurant pas encore à cette époque parmi les « Illustres à qui le Roi donne pension » (2),

(1) Arch. de Seine-et-Oise, série E, liasse 3110.

(2) Chappuzeau, l'*Europe vivante,* 1666, p. 317. — Dans la liste des pensions pour l'année 1663 :

se trouvait souvent sans argent (1). Le poète latin n'aura pu subvenir à l'éducation de l'orphelin, et c'est ainsi sans doute que le petit *Provençal* se trouva conduit à entrer en condition chez Molière.

XV

Blasons.

Des Du Périer : d'azur bordé dentelé de gueules à une bande d'or accompagné en chef du côté senestre d'une tête de lion arrachée d'or, lampassée de gueules et couronnée d'argent.

---

au sieur *du Perrier*, poète latin. . . . 800 liv.
au sr Moliere, excel. poète comique. 1000 —

(1) *Harpagoniana*, 1801, page 16.

Des Du Mourier : d'or à un cœur de gueules soutenu de deux mûres au naturel inclinées en chevrons, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.



IMPRIMÉ

Sur les presses de Noel Texier,



à PONS (Charente-Inférieure).

Janvier 1887.

IMPRIMERIE DE NOEL TEXIER
à Pons (Charente-Inférieure)

